Le Grenelle de l'environnement stoppé aux portes du ministère de la Recherche

Paris, 3 octobre 2008 – La Fondation Sciences Citoyennes, membre de l'Alliance pour la Planète, s'indigne de la façon dont les engagements du Grenelle de l'environnement sont escamotés ou détournés dans le domaine de la recherche, de l'expertise et de l'enseignement supérieur. Si le rapport du comité opérationnel Recherche, présenté le 30 septembre par la ministre de la Recherche Valérie Pécresse[1], présente certaines avancées telles que la reconnaissance des organisations de la société civile comme partenaires de « certaines recherches », sur l'énergie solaire ou la biodiversité, le bilan reste globalement très décevant pour les associations, et très loin des promesses du Président de la République de traduire dans la loi les engagements du Grenelle.

« V*alérie Pécresse se contente de repeindre en vert un système de R&D inchangé*, analyse Christophe Bonneuil de la Fondation Sciences Citoyennes. *Le milliard d'euros annoncé pour la recherche au service de l'environnement s'inscrit dans une logique d'octroi de nouvelles subventions à la recherche industrielle alors qu'il aurait été plus efficace et moins coûteux de mettre une conditionnalité environnementale dans le milliard annuel du Crédit Impôt Recherche, afin que ce dispositif cesse de financer en aveugle des innovations dont personne n'a analysé l'intérêt social ou environnemental. Le Grenelle ne doit pas s'arrêter aux portes du ministère de la Recherche.* »

Valérie Pécresse botte aussi en touche sur l'expertise et la protection des lanceurs d'alerte, alors que cette question s'est imposée comme un sujet phare du Grenelle, qu'il s'agisse des OGM ou de l'impact des substances chimiques sur la santé. L'engagement du Grenelle sur la création d'une Haute Autorité de protection de l'Alerte et de l'Expertise, repris par la Mission Lepage sur l'expertise, a purement et simplement disparu de la Loi Grenelle 1 qui sera discutée à l'Assemblée nationale lundi prochain.

« *Valérie Pecresse organise la résistance gouvernementale à une proposition-clé du Grenelle sur l'expertise et les lanceurs d'alerte*, s'indigne André Cicolella de la Fondation Sciences Citoyennes. *Pour faire joli, on coopte trois personnalités associatives au sein du Conseil Supérieur de la Recherche et la Technologie, une commission purement consultative ne s'étant jusqu'ici jamais intéressée aux questions d'expertise, et l'on charge cette commission d'un rôle flou, de simple veille, sur l'alerte et l'expertise… c'est un enterrement de première classe pour les lanceurs d'alerte !* »

La Fondation Sciences Citoyennes ne cesse de réclamer la représentation des acteurs associatifs dans toutes les instances de pilotage, de programmation et d'évaluation de la recherche, et non un simple saupoudrage tendant essentiellement à désamorcer toutes velléités de démocratiser la recherche.

Contacts :
André Cicolella : 06 21 81 70 34
Glen Millot : 06 24 95 62 04

En annexe : l'analyse par la Fondation Sciences Citoyennes des propositions sur la recherche et l'expertise du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :
http://sciencescitoyennes.org/spip.php?article1723

---

[1] http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22542/rapport-sur-la-mise-en-oeuvre-des-engagements-du-grenelle-environnement.html

L'analyse par la Fondation Sciences Citoyennes des propositions de Valérie Pécresse destinées à mettre en œuvre les engagements du Grenelle de l'Environnement sur la recherche, l'expertise et les lanceurs d'alerte

1. Valérie Pécresse repeint en Vert un système de R&D inchangé

Dans le discours de clôture du Grenelle du 25 octobre 2007, le Président de la République annonçait « *un milliard d'euro sur 4 ans pour les énergies et les moteurs du futur, la biodiversité, la santé environnementale* ». Que contient exactement ce milliard dans ce qu'a annoncé Valérie Pécresse le 30 septembre ?

- Seulement 100 M€ supplémentaires sur 4 ans pour la recherche en Santé environnementale.

- Seulement 115 M€ dédiés aux recherches sur les sols, forêts, l'agriculture écologique et la biodiversité.

    - Sur cette somme, 45 M€ ne font que soutenir des recherches pré-existantes et conventionnelles sur les biotechnologies et la génomique végétale. Pécresse repeint les OGM en vert !
    - Alors que le gouvernement affiche dans la loi Grenelle 1 un objectif de 20% des surfaces agricoles en Agriculture biologique (AB) en 2020, le Ministère de la Recherche n'a toujours pas créé d'institution ou de véritable programme de recherche pour l'AB. Il n'est question que de 20 millions pour le programme Systerra de l'ANR (Agence nationale de la recherche), programme intéressant mais n'ayant sélectionné jusqu'ici aucun projet de recherche sur l'AB. Au final, la recherche en AB stagnera à un budget de quelques centaines de milliers d'euros annuels et ne mobilisera que quelques dizaines de chercheurs (moins de 1% des effectifs chercheurs), souvent isolés au sein de l'INRA, alors que dans un petit pays comme le Danemark, ce sont plus de 4 millions d'euros annuels d'appels à projets et plus de 150 chercheurs qui produisent les nouvelles connaissances en appui de la filière bio[2].

- Dans le secteur de l'Energie (415 M€), le captage du CO2 se taille la part du lion alors que c'est un technologie de gestion en aval plutôt que de prévention des émissions. L'effort sur l'énergie solaire est conséquent mais l'éolien obtient moins que le nucléaire !

- Dans le secteur des transports (220 M€), et de l'urbanisme (85 M€), les recherches visant à réduire de façon systémique l'empreinte écologique (technologies de réseau, de gestion du trafic, modélisation du métabolisme urbain…) auront à peine 5% du gâteau tandis que les R&D finalisées vers l'industrie aéronautique et l'industrie des moteurs et des batteries automobiles en capteront les deux-tiers pour des voitures et avions « propres » (près de 200 M€).

En bref, on est dans une logique d'habillage en vert de recherches fort conventionnelles et dans une logique d'octroi de nouvelles subventions à la R&D industrielle. Il aurait été plus efficace et moins coûteux de mettre une conditionnalité environnementale dans le milliard annuel du Crédit Impôt Recherche, ce qui aurait l'intérêt de ne pas financer en aveugle la mise au point d'innovations dont personne n'a analysé l'intérêt social et l'innocuité environnementale.

---

[2]Cf. http://www.darcof.dk; http://orgprints.org/8786/01/andreasen-kristensen-2006-research-dk.pdf

2. Intégrité de l'expertise et protection des lanceurs d'alerte : Pécresse botte en touche

Les engagements du Grenelle (n°194 et 195) prévoient la création d'une Haute Autorité de protection de l'Alerte et de l'Expertise.
Le dispositif français d'expertise reste en effet insuffisant en matière d'environnement et de santé et il fait l'objet d'une crise de confiance dans l'opinion. Les Groupes de Travail du Grenelle avaient clairement identifié la nécessité du renforcement de l'intégrité et du caractère contradictoire de l'expertise en amont de la décision publique.

Le Rapport sur la gouvernance écologique remis au Gouvernement par la Commission Lepage reprenait ces conclusions ainsi que la proposition phare de la création d'une Haute autorité de l'expertise (proposition n°54), « *autorité indépendante disposant d'un pouvoir d'investigation et de sanctions* », ayant pour mission d'« *élaborer un code de déontologie* » s'appliquant à tous les comités et agences d'expertise, de « *se prononcer lorsque les conditions de déroulement des expertises sont contestées* », de contrôler les déclarations d'intérêt des experts, de « *participer à la protection des experts et à celle des lanceurs d'alerte »*, gérer le fonds de rémunération des experts.
Cette proposition a disparu purement et simplement de la Loi Grenelle 1. Au contraire, la ministre de la Recherche souhaite confier à une instance nationale, le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT), un rôle de veille et de conseil sur le suivi des évolutions des pratiques en matière de consultation des partenaires ainsi que l'analyse et le traitement des signes d'alerte au niveau national dans le domaine de la recherche, sans aucune garantie sur l'indépendance des expertises et l'objectivité dans le traitement des alertes.
Avec l'aide d'un « COMOP Recherche » sans aucun représentant associatif (cas unique parmi tous les « comités opérationnels » chargés de mettre en forme les engagements du Grenelle) et composé de patrons des organismes publics de recherche et de l'industrie, Valérie Pécresse organise la résistance gouvernementale à cette proposition-clé du Grenelle : elle propose en effet de coopter trois personnalités associatives dans une commission purement consultative, ne s'étant jusqu'ici jamais intéressée aux questions d'expertise (le CSRT), et de charger cette commission d'un rôle flou, de simple veille, concernant l'alerte et l'expertise. Cela constitue un enterrement de première classe pour la protection des lanceurs d'alerte et l'intégrité de l'expertise.

Par toutes ces propositions, le gouvernement ne fait pas que se dédire sur ses promesses de traduire dans la loi les engagements du Grenelle, il marque son profond mépris pour les préoccupations et les compétences des citoyens.

Contacts :
André Cicolella : 06 21 81 70 34
Glen Millot : 06 24 95 62 04